



La Confédération Générale du Travail

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

Le Courrier

**du Militant de l'Équipement
et de l'Environnement**

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1318 du 26 Janvier 2009

Tous en grève et manifestations le 29 janvier

Sommaire

	<u>PAGES</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Tract O.F.I.C.T. : On continue comme avant ?	3-4
4. Intervention fédérale lors de l'audience au cabinet du Ministre du 26 janvier 2009	5-6
5. Délocalisation : les propos de SARKOZY sont inacceptables !	7-8
6. Réunion d'information sur les documents concernant la rationalisation-mutualisation entre l'ONEMA et les agences de l'eau (RGPP) - 14 janvier 2009 au MEEDDAT	9-11
7. Compte-rendu de la réunion : réorganisation de l'ingénierie aéroportuaire	12-14
8. C.C.A.S. du 20 janvier 2009 – déclaration C.G.T.	15
9. U.G.F.F. : Tous en grèves et manifestations le 29 janvier	16
10. Affiche : information sur les manifestations du 29 janvier	17
11. Affiche C.G.T. M.E.E.D.D.A.T. pour le 29 janvier	18



AGENDA

Lundi 26 Janvier 2009 :

Audience au Cabinet du M.E.E.D.D.A.T.

Mardi 27 Janvier 2009 :

Réunion du groupe de travail D.I.R.
sur la formation des personnels d'exploitation

Mercredi 28 Janvier 2009 :

Réunion du groupe de travail – 14ème Congrès fédéral sur « sécurité sociale, assurance maladie,...

Jeudi 29 janvier 2009 **Grèves et manifestations** **interprofessionnelles**

Vendredi 30 janvier 2009

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur l'évaluation des personnels

Vendredi 30 janvier 2009

Assemblée générale de l'A.F.U.L.
avec le vote du projet de budget 2009

Vendredi 30 Janvier 2009 :

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T. du groupe de travail
sur la parité et l'égalité professionnelle

Lundi 2 février 2009

U.G.F.F. – réunion des organisations de l'U.G.F.F.

Mardi 3 février 2009

Vote pour les C.T.P.S. des Directions de Centrale, Diren, C.T.P.C.
pour l'administration de Centrale et C.T.P.C.
des E.P.A. du secteur Environnement

Mardi 3 février 2009

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T.
sur la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois,
des compétences et de la formation (GPEC)

Mardi 3 février 2009

Bureau de l'U.G.F.F.

Mardi 3 février 2009

C.C.N.

Mardi 3 février 2009 :

Audience au cabinet du M.E.E.D.D.A.T.
sur la délocalisation de l'E.N.I.M.

Jeudi 5 février 2009

Secrétariat Fédéral

Jeudi 5 février 2009

Conseil des Services
Scientifiques et Techniques du MEEDDAT

Jeudi 5 février 2009 :

Réunion du groupe de travail sur la pénibilité

Vendredi 6 février 2009 :

Audience au cabinet du M.E.E.D.D.A.T. du C.C.A.S.

Vendredi 6 février 2009 :

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T.
sur la formation des Agents et C.E.E. d'exploitation

Mardi 10 février 2009 :

Réunion O.S./M.E.E.D.D.A.T sur l'évaluation des personnels

Mardi 10 février 2009 :

Réunion de travail O.S./M.E.E.D.D.A.T. sur les A.T.E. et T.E.

Mercredi 11 février 2009 :

Réunion au M.E.E.D.D.A.T. sur les implantations des O.S. nationales
dans le plot I à la défense

Jeudi 12 février 2009 :

Réunion du groupe d'échanges du M.E.E.D.D.A.T.

Vendredi 13 février 2009 :

Réunion du groupe de travail sur le régime indemnitaire
Exploitation dans les Voies Navigables



INFOS BREVES

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Sur la proposition du Premier Ministre, le Président de la République a nommé le 22 janvier 2009 Chantal JOUANNO secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, auprès du ministre d'Etat, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire en remplacement de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

- Arrêté du 9 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Arrêté du 15 décembre 2008 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité d'hygiène et de sécurité auprès du comité technique paritaire central de la direction des affaires maritimes du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

- Arrêté du 7 janvier 2009 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2008 autorisant au titre de l'année 2009 l'ouverture et fixant la date de l'épreuve écrite de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur divisionnaire des transports terrestres.



FORMATION CONTINUE **L'A.F.P.A. menacée de démantèlement**

L'AFPA a été créée il y a soixante trois ans sur les fondements de la sécurité sociale (couvrir l'ensemble de la population contre l'ensemble des facteurs d'insécurité, elle s'est adaptée au fil du temps pour répondre aux besoins des publics les plus en difficulté dans une logique de sécurité sociale professionnelle, elle s'est notamment organisée sur tout le territoire au plus près des besoins des populations en coordination avec les autres membres du service public de l'emploi que sont l'ANPE et les ASSEDEC.



REFORME DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL **La démocratie doit progresser**

Jean Dominique CHERTIER a remis le 15 janvier dernier au Président de la République un rapport intitulé « Pour une réforme économique social et environnemental ».

La C.G.T. se félicite que des transformations importantes de la troisième Assemblée de la République soient à l'ordre du jour. Le rapport Chertier comporte des critiques qui rejoignent ses analyses quant à la représentation de la société civile, le manque de visibilité des travaux effectués, un certain manque de réactivité, une insuffisance prise en compte par les pouvoirs publics des avis votés.

Mais s'il faut remédier aux dysfonctionnements et déséquilibres constatés, il faut également situer la responsabilité des différents acteurs dans les processus décisionnels, e qui manque dans le rapport et ne pas tirer un trait sur le travail accompli.



FORUM SOCIAL MONDIAL **Participation de la C.G.T.**

Le Forum Social Mondial (FSM) espace d'expression pluraliste sans égal au niveau mondial aura lieu du 27 janvier au 1^{er} février 2009 à Bélem (Brésil). La C.G.T. a décidé de participer à ce 8^{ème} FSM, comme elle l'a fait pour les sept précédents, avec une délégation de 20 personnes. Les crises (financières, économique, sociale et écologique) obligent à mettre en place une stratégie de développement durable avec de nouvelles réponses qui concilient l'emploi, la recherche de justice sociale, l'efficacité économique et sociale ainsi que le respect de l'environnement, au Nord comme au Sud.



ETATS GENERAUX DE LA PRESSE ECRITE **Un « livre vert » aux conclusions amères** **Déclaration de la C.G.T., FILPAC, FAPT et SNJ – CGT**

Etrange – Livre vert, censé conclure les états généraux de la presse écrite. La voilà affublée des conclusions personnelles du coordinateur, Bernard SPITZ. Au nom de qui les présente t-il ? Pas de ceux qui y ont travaillé, en tout cas. L'objectif est de préciniser une batterie de mesures dites économiques, dont l'inefficacité notoire est prouvée depuis des années.

La suite sur : www.cgt.fr



ÉQUIPEMENT-ENVIRONNEMENT

ON CONTINUE COMME AVANT ?

Aujourd'hui, vous voici réunis à nouveau avec vos collègues dans un séminaire de l'encadrement supérieur. On serait en droit d'attendre une réflexion sur la mobilisation des compétences du ministère, sur les mesures à prendre pour lutter contre la crise et à partir de la valorisation du travail des agents.

Selon les prévisions de la Commission européenne pour l'Hexagone, le taux de chômage attendrait 9,8 % du PIB en 2009 et la récession serait marquée par un recul du PIB de 1,8 %. Si d'aucuns ne manqueront pas de braquer à nouveau les projecteurs sur le déficit, rappelons que la part des dépenses publiques n'a pas changé depuis 25 ans, que celle de l'État est passée de 23 à 21 %, enfin que la part des dépenses de fonctionnement dans les dépenses de l'État a baissé de 5 %. Les dépenses publiques ne sont pas la cause du déficit.

Si la Fonction Publique joue un rôle d'amortisseur dans la crise avec le poids qu'elle représente en termes d'emplois, de masse salariale, de garanties sociales, de limitateur de l'affairisme et de la corruption, un ministère comme le nôtre peut et doit faire beaucoup plus. Le MEEDDAT avec ses éta-

blissements publics dispose encore, en dépit des coups portés, d'un réseau de compétences en matière d'infrastructure, de logement, d'ingénierie, d'énergie, pour contribuer pleinement à une politique de relance dans une optique de développement durable conjuguant l'économique, le social et l'environnemental. Ce n'est pourtant pas, aujourd'hui, la voie suivie.

... Et avec les mêmes méthodes ?

La RGPP « *ça avance et l'on continue* » a répondu récemment le secrétaire d'État chargé de la Fonction Publique, alors que celle-ci est de plus en plus contestée tant sur la méthode que sur le fond. Car loin d'être seulement une méthode comme l'affirmait le secrétaire général du MEEDDAT lors d'une rencontre des cadres supérieurs de la Fonction Publique à l'initiative de la CGT des cadres et techniciens et de la CGT des fonctionnaires, la RGPP est bien plutôt un immense projet managérial qui vise à transformer la nature même de la Fonction Publique. Une machine lancée, qui s'accélère, dont on ne sait jusqu'où elle ira ?

La nouvelle circulaire du Premier Ministre, du 31 décembre, en est une illustration. La césure entre l'administration centrale et ce qui restera des services de proximité dans

les territoires est consommée, les compétences des directions départementales sont promises à l'éclatement, au bon vouloir des Préfets, que ce soit en matière d'urbanisme, de logement, de sécurité routière ou bien encore de prévision des risques. Des services, des missions vont purement disparaître. Des chefs de service, des cadres, vont du jour au lendemain, se retrouver sans poste. On ne peut laisser faire ! Tout comme il convient de remettre en cause les suppressions programmées d'emplois.

... Avec un encadrement mis à l'écart, voire mis au pas ?

La logique bureaucratique descendante de la RGPP, la mise à l'écart de l'encadrement dans l'élaboration des réformes, sont de plus en plus mal vécues alors que c'est sur l'encadrement que doit reposer leur mise en œuvre. Une mise en œuvre qui va se traduire par des abandons de service public, de missions d'intérêt général, de tensions accrues entre catégories de personnels aussi. Face à de telles contradictions, la réponse ne serait-elle qu'en terme de « *communication* » comme l'organisation de cette journée ? Quand ce n'est pas une volonté de mise au pas comme en attestent les propos plus que préoccupants du directeur de cabinet du secrétaire d'État à la Fonction publique lors du débat précité qui s'insurgeait contre le principe d'indépendance du fonctionnaire en affirmant que

« *quand on voulait être indépendant, on devait aller travailler ailleurs que dans la Fonction Publique* ».

Ou bien permettre aux cadres d'exercer leur responsabilité sociale avec de nouveaux critères d'évaluation des politiques publiques ?

Il convient de promouvoir un autre mode de management qui ne peut être calqué sur le management actuel du privé. Non seulement les cadres doivent pouvoir regagner des marges de manœuvre, mais ils doivent pouvoir jouer un rôle contributif dans l'élaboration des réformes, dans les politiques publiques mise en œuvre. Ils doivent pouvoir exercer une véritable responsabilité sociale et disposer d'un droit de propositions alternatives. L'expérience et la technicité doivent être revalorisées, tout comme les salaires et les parcours professionnels. Il convient aussi de concevoir de nouveaux critères qualitatifs d'évaluation des politiques publiques. Autant de mesures qui rencontrent de larges aspirations comme en attestent les résultats de la consultation sur le travail réalisée par la CGT des cadres et techniciens (voir le site de l'Ugict-CGT : www.ugict.cgt.fr). Il faut aujourd'hui donner de la voix. Chacun a un rôle à jouer, des responsabilités à exercer.

Pour le 29 janvier, toutes les organisations syndicales se sont mises d'accord pour revendiquer des mesures pour l'emploi, les rémunérations, la formation, les qualifications, les services publics et la Fonction Publique, les politiques publiques à promouvoir face à la gravité de la crise.

Vous pouvez trouver ce jour-là l'occasion d'exprimer vos exigences, vous rassembler, sortir de l'isolement. Ensemble, nous pouvons changer la donne !

Déclaration CGT lors de l'audience au Cabinet du MEEDDAT du 26 janvier 2009 sur la Circulaire FILLON du 31 décembre 2008

Notre fédération a demandé cette audience sur la circulaire Fillon du 31 décembre sur la réforme des services déconcentrés de l'Etat et sur des dossiers urgents.

Cette rencontre intervient à la veille de la journée de grèves et de manifestations du 29 janvier appelée par l'ensemble des confédérations syndicales du pays, comme c'est le cas au MEEDDAT et dans ses établissements publics par la CGT et tous les syndicats. Et elle se situe au lendemain de l'épisode de tempête qui a frappé le grand Sud-Ouest.

Nous vous demandons avec gravité de répondre à plusieurs revendications. Le ministre doit se prononcer, comme membre du gouvernement et comme responsable de ses services et établissements publics.

Délocalisations du SETRA, du Soes au CGDD, de l'ENIM, de services de Météo-France : il est grand temps de revenir à la raison. En décidant l'arrêt de ces diktats et de réunir des tables-rondes avec les représentants des personnels et les élus des collectivités concernées.

Les engagements consécutifs à la dernière vague de décentralisation, vis à vis des personnels des parcs et ateliers, et à l'égard des personnels de la filière exploitation et entretien routiers, ne sont toujours pas tenus. Mais plus encore, le statut des OPA comme la création d'une filière nationale route de la fonction publique territoriale ne font pas l'objet d'une position précise de l'Etat et les dernières discussions avec l'association des départements de France appellent une intervention urgente du MEEDDAT. Or plusieurs exemples de dysfonctionnements du service hivernal de continuité du réseau, révèlent les carences de l'enchevêtrement des compétences des niveaux d'intercommunalité, départementaux et Etat (DIR et DD).

S'agissant de la circulaire Fillon du 31 décembre dernier, nous apprécions le raffinement de l'appel aux ministres et préfets à veiller « tant au niveau central, ministériel et interministériel, qu'au niveau territorial, à la qualité de l'information et du dialogue social tout au long du processus ».

A ce titre nous vous confirmons avoir... pris connaissance de cette circulaire et vous demandons de mettre un terme à la « modularité » et à la « complexité organisée » qui caractérisent l'organisation de certaines de nos missions : politique de la ville dans le flou ou le bleu, risques naturels ou technologiques traités ici ou là avec l'artifice confus des causes et conséquences, prévention et sécurité routières, affaires maritimes...

Dépendances plus ou moins contractualisées entre les unités territoriales des DREAL et les préfets. Renforcement des SGAR et des cabinets des préfets pour imposer des mutualisations de nombreuses fonctions départementales, y compris celle des moyens des budgets opérationnels de programmes votés par le Parlement et arrêtés par les directeurs nationaux et régionaux.

L'essentiel dans cette affaire est bien pour le Premier ministre d'affirmer l'interministérialité des DD, quitte à désorganiser les services et la cohérence des missions techniques, par le pouvoir laissé aux préfets de départements. Mais pouvoir sous contrôle direct : agrément ou modification par Matignon des organigrammes des DD élaborés par les préfets sous la semaine suivant leur envoi par les préfets de région. C'est sans doute l'indice de performance du dialogue social et du respect des organismes de concertation.

Jusqu'au niveau national où, pour le cas des affaires maritimes à propos desquelles nous avons émis des amendements sur le texte des DREAL et exigé une concertation, nous découvrons dans la circulaire que les décisions seront prises d'ici la fin du mois de janvier.

Sans parler de l'absence de concertation approfondie avec les élus territoriaux et nationaux, comme si l'organisation de l'Etat ne regardait plus les citoyens et leurs élus et que le bilan annoncé de la RGPP tenait aux 7 milliards d'euros affichés en moins de 2009 à 2011.

Et le développement durable n'est pas mentionné au long des 13 pages de cette circulaire !

S'agissant de l'emploi au MEEDDAT, nous exigeons que le recensement interministériel des effectifs « autorisés au 31 décembre 2008 » dans les « services déconcentrés ou territoriaux » des ministères réalisé « début 2009 », nous soit soumis au préalable.

Nous demandons au ministre de geler les 1400 suppressions d'emplois prévus au budget 2009 : le fléchage des postes Grenelle ne nous est pas communiqué mais serait d'une timidité affligeante.

Montée du chômage, des milliards sans condition pour les banques, des postes vacants de plus en plus dans tous nos services... Et des crédits de financement du Grenelle de l'environnement essentiellement financé par de la fiscalité affectée et payée par les dépenses des ménages... Il est urgent que le rôle de l'Etat, des services publics et particulièrement celui du MEEDDAT et de ses établissements publics dans « la transition de la société vers le développement durable », donne lieu à des recrutements, à de la formation professionnelle, à des évolutions de carrière où les femmes et les hommes vivent bien au travail, au service des usagers et de la nature, dans la proximité des territoires. La pouvoir d'achat des agents de toutes catégories s'effondre nous exigeons ici aussi que le ministre d'Etat fasse valoir la nécessité d'augmentation de la valeur du point d'indice.

La CGT de l'Équipement et de l'Environnement exige des réponses et appelle tous les agents à une participation massive aux actions du 29 janvier.

Paris, le 26 janvier 2009.



Délocalisation : les propos de Nicolas Sarkozy sont inacceptables !

Après les propos de Nicolas Sarkozy du 5 juillet 2008 sur les grèves qui ne se voient plus et ceux du 20 janvier lors de son déplacement à Provins (77) "J'écoute, mais je ne tiens pas compte", en dénonçant les "conservatismes" (*des syndicats*) qui s'opposent aux réformes, et notamment au transfert de certains services de l'Etat en province pour compenser les fermetures de casernes. "Ils ont tort", a-t-il dit au sujet des personnels du SETRA, "Ce transfert, il se fera. Et je suis désolé, c'est un magnifique cadre.

Dès que je veux changer quelque chose, toutes les forces du conservatisme se mobilisent pour empêcher. J'ai été préparé à ça. J'écoute, mais je ne tiens pas compte. Ce transfert, on va le faire"...

Lire le communiqué ci-dessous de la CGT SETRA :

La délocalisation du SETRA à Sourdon (77) confirmée par Sarkozy lors de son déplacement le 20 janvier à Provins. De nombreux agents du SETRA présents mais empêchés d'approcher Sarkozy, ainsi que la presse.

C'est à la caserne du 2^e régiment de hussards, près de Sourdon (aux confins de la Seine et Marne), et lors d'une table ronde à Provins que N. Sarkozy a choisi de faire son numéro concernant les délocalisations des services de la fonction publique, pour compenser les fermetures de casernes.

Il s'est montré méprisant et provocateur à l'égard des personnels du SETRA, qui refusent leur délocalisation dans la caserne de Sourdon.

"Ils ont tort. Ce transfert, il se fera. Et je suis désolé, c'est un cadre magnifique.

"Dès que je veux changer quelque chose, toutes les forces du conservatisme se mobilisent pour l'empêcher. J'étais préparé à ça. J'écoute, mais je tiens pas compte."

C'est seulement la veille que les personnels du SETRA ont appris le déplacement à Provins de Sarkozy. Une assemblée générale a décidé aussitôt d'aller manifester sur place, et d'accompagner une délégation intersyndicale qui a sollicité une audience auprès du Président de la République.

C'est ainsi qu'un car est parti à 7 heures du SETRA le mardi matin, escorté par une voiture des renseignements généraux, puis interceptée par la police dès la sortie de l'autoroute (avec contrôles d'identité, etc.). Le car, ainsi que plusieurs voitures, dont celles des délégués syndicaux, ont ensuite été bloqués pendant 2 heures par de nombreuses forces de police avant d'arriver à Provins.

Ce n'est qu'à l'heure où Sarkozy allait intervenir à la table ronde que les 9 représentants du personnel ont été convoyés par la police jusqu'à la sous-préfecture, pour être reçus par le conseiller technique du Président en charge de la réforme de l'Etat. Quant aux 80 manifestants, ils ont été canalisés à une entrée peu fréquentée de la ville puis autorisés à rejoindre les abords de la sous-préfecture fortement encadrés par les forces de l'ordre

Pour ce déplacement de Sarkozy (arrivé par hélicoptère), la presse a relevé que "Provins et Sourdun étaient quadrillées par les forces de l'ordre. Automobilistes, riverains et curieux devaient montrer patte blanche, sortir leurs papiers, ouvrir leur coffre et patienter." Cette atteinte aux libertés valait aussi pour les journalistes, qui n'étaient pas libres de leurs mouvements, et ne pouvaient approcher les personnels ou leurs représentants, ainsi que certains, avec qui nous étions en relation par téléphone portable, nous l'ont affirmé.

François Riahi, conseiller technique, a certes écouté poliment les 9 représentants du personnel pendant 40 minutes, avant de recevoir brièvement les élus locaux qui étaient venus soutenir les personnels du SETRA. Il a pris note de quelques arguments, dont les coûts élevés pour aménager en bureaux la caserne, à une époque de dépression économique. Mais il a peu dialogué, et n'a absolument rien dit des positions que venait de tenir Sarkozy dans le cadre de la table ronde. Il a tout simplement renvoyé les agents du SETRA au directeur de cabinet du ministre Borloo, qui est à l'initiative de la désignation du SETRA pour aller occuper le site militaire de Sourdun.

Nous avons appris tout récemment que le rectorat de Créteil avait proposé d'implanter sur le site de Sourdun un internat d'excellence, allant jusqu'au BTS et aux classes préparatoires aux grandes écoles, pour des élèves boursiers venus de la région parisienne dans le cadre du plan "espoir banlieue". Ils devraient être 150 élèves dès la rentrée 2009. L'Education Nationale souhaite à terme accueillir 725 élèves, mais c'est apparemment l'Elysée qui veut limiter ce nombre à 500, pour laisser de la place au SETRA. Et bien même de cette sorte d'arbitrage interministériel le conseiller technique a refusé de discuter, ensuite il a reçu pendant dix minutes environ trois élus de la ville de BAGNEUX.

Lors de l'assemblée générale organisée le lendemain, mercredi 21 janvier, le personnel du SETRA s'est montré déterminé à intensifier sa lutte contre le projet de démanteler le SETRA, sous couvert de délocalisation (projet absurde, qui ne peut pas se faire), et à participer nombreux à la grève du 29 janvier.

Réunion d'information
sur les documents concernant la rationalisation-mutualisation
entre l'ONEMA et les agences de l'eau (RGGP)
14 janvier 2009 au MEEDDAT

Cette réunion répond en partie à la demande d'audience fédérale en date du 10 décembre 2008

Pour le Ministère : J.P. Deneuvy, T. Diefenbacher

Pour la CGT : Christiane Corneloup et Stéphane Stroffek (AE RMC), Alain Rolland (AE Artois-Picardie), Daniel Raver (AE Seine-Normandie) et Paul Moins (ONEMA)

Remarques sur chacun des documents :

Communication

La CGT insiste sur le fait que les métiers vont devoir évoluer et qu'il faudra accompagner ce changement, qu'il va falloir renforcer la présence des agents sur le terrain et que, par ailleurs, il conviendrait de renforcer la communication directement en appui à l'émergence des maîtrises d'ouvrages locales et pour le déploiement des actions, en articulation avec les appuis techniques « classiques ». La communication appliquée à ce contexte (à distinguer de la communication institutionnelle conduite dans les bassins) demande des compétences spécifiques, dont l'usage est très (trop) largement sous-estimé pour aider à servir les objectifs des établissements. En ce sens, le rapport sur le sujet manque d'ambition.

Redevances

La CGT partage la prudence du rapport sur le gain à espérer en ETP. Elle signale qu'à contrario les besoins devraient augmenter en raison de l'accroissement du nombre d'interlocuteurs (nouvelles redevances, seuils des redevances...).

Système d'information et applications « métiers »

J.P. Deneuvy (JPD) : tous les outils uniques devront se substituer aux outils par agences à l'horizon 2012. La CGT signale que les rapports semblent ignorer que des outils, au moins partiellement mutualisés, existent déjà. Ce serait un gâchis d'argent public de tout reprendre à zéro. JPD répond qu'il ne s'agit pas de faire table rase du passé mais plutôt de choisir ce qui marche le mieux et de le généraliser. La CGT souligne les initiatives très coûteuses concernant les applications redevances, et qui ne donnent techniquement pas satisfaction. Elle est favorable à un applicatif unique, mais dont la maîtrise serait assurée en direct par les agences et non pas par un tiers, dans un cadre mutualisé, avec un paramétrage ensuite dans chaque établissement.

Système d'information sur l'eau et production des données

Pour l'ONEMA, la CGT relève un manque d'effectif pour assurer la collecte des données qui lui incombent, que ce soit en régie ou en sous-traitance (manque de personnel administratif). JPD s'interroge pour savoir si cela est conjoncturel (décalage temporel dans les postes affectés) ou si cela va perdurer.

La CGT relève aussi l'augmentation forte de la production et de la validation des données dans les AE, alors que le rapport ad hoc ne prévoit pas de renforcement en ce domaine. JPD répond que le rapport est incomplet de ce point de vue et que la question est abordée plus en détails dans le rapport SIE/données qui sera examiné le 15 janvier.

Achats

La question des voyages et déplacements est soulevée. La CGT souhaite voir cet item sorti du champ de la mutualisation, et aussi le manque d'expérience de l'ONEMA dans la gestion des marchés publics.

Chaîne comptable

La CGT ne voit pas l'intérêt de rapprocher ordonnateur et AC. En outre seuls les ETP contractuels devraient être pris en compte. Il n'est pas question de voir les postes de contractuels remplacés par des agents issus de la fonction publique. La CGT s'oppose à la suppression des emplois de contractuels.

T. Diefenbacher (TD) répond que l'idée était plutôt d'établir une « convention de modernisation »

La CGT considère qu'il ne sera pas possible de faire des économies d'emplois sur ce thème, compte tenu de l'augmentation considérable du nombre de redevables. JPD informe que la seconde version du projet envisage un AC unique, ce dont ne veut pas la DGFIP. Globalement JPD et TD estiment que les économies d'emplois affichées dans le rapport sont surdimensionnées, peu crédibles. Ils estiment en revanche que les aspects touchant à la dématérialisation sont intéressants. TD mentionne un retour d'expérience de Seine-Normandie qui aurait permis d'économiser 9 ETP. La CGT met en doute ce chiffre et sa généralisation et considère que, sur ce chapitre également, les économies d'ETP sont surévaluées.

Documentation

La CGT considère que 3 ETP constitue le minimum minimum pour faire fonctionner un service de documentation ; la documentation est un vrai métier et, notamment son responsable, doit avoir une véritable formation en ce domaine. Les emplois à affecter dépendent en outre du volume de travail à traiter (notamment le volume de documents à indexer) selon les bassins.

La CGT signale aussi que l'état des lieux établi par l'OIEau, à la fois juge et partie dans cette affaire, a été très mal vécu, considéré comme non-objectif et rédigé dans des termes très peu professionnels (au regard de ce qui est dit ci-avant).

Etudes et recherche

La CGT souligne la nécessité d'une bonne articulation entre les niveaux national et de bassin et qu'il convient de s'appuyer sur les « forces vives » en présence aux différents niveaux, ce que traduit globalement bien le rapport. Elle propose de considérer (voir doc de synthèse) que la programmation ne relève pas de l'amélioration mais plutôt de l'harmonisation.

Ressources humaines

La CGT souligne que l'avancée du chantier statuts est bloqué à l'ONEMA, que la mobilité ça ne marche pas. Il est demandé que cette question des statuts soit réglée au plus tard pour le 1^{er} janvier 2010.

JPD le justifie par la réforme du MEEDDAT qui n'a pas permis de mobiliser les personnes-ressource durant les 6 derniers mois. La procédure a été de ce fait ralentie. TD nous fait un point technique sur l'avancée des statuts. Est évoqué le chantier dont le périmètre engloberait outre l'ONEMA, l'ONCFS, le conservatoire du littoral et autres JPD et TD conviennent qu'il faut démarrer par un périmètre limité et y aller par paliers. Une réunion est prévue avec les DRH. Le chef de projet est Isabelle Antoine. La liste des établissements potentiellement concernés sera limitée à celle de la liste dérogatoire. JPD ose le pari d'annoncer une échéance pour la mi 2009.

Le SNPAE-CGT rappelle qu'il faudra en profiter pour nettoyer tous les « grains de sable » qui entraînent un mauvais fonctionnement de statuts. JPD en convient tout en précisant que cela se fera dans un périmètre ne remettant pas en cause l'économie générale de ceux-ci.

Sur la mobilité, le projet actuel est que les MAD soient comptabilisées dans les établissements d'accueil (dans le périmètre d'un même ministère – cf. LOLF), ce qui serait a priori possible. Sur la question du remboursement des MAD entre EP et services de l'Etat se poserait le problème de basculement d'un titre budgétaire à l'autre (titre 2 vers titre 3)...à voir.

Une solution imaginée est de créer une enveloppe DEB pour gérer une dizaine de MAD, de manière à pouvoir débloquent les verrous petit à petit. Quel délai ? à voir avec la DGALN, des espoirs pour 2009 ? Un amendement parlementaire serait préparé pour que les contractuels puissent bénéficier de détachements.

Dès la validation du programme d'action, sera engagé le travail sur le volet social. JPD dit qu'il va falloir imaginer une méthode et travailler avec les OS.

Pour résumer :

Sur le contenu

Des documents RGGP certes non encore finalisés, mais dont l'économie générale devrait évoluer à la marge (sauf peut être sur la question de la structure porteuse des missions mutualisées des agences : mécanique de type inter-agences ? GIP ? ONEMA ?)

Les solutions GIP et ONEMA sont à exclure en raison des ouvertures à d'autres établissements qu'offre la solution GIP, et en raison du fait qu'on verra mal pourquoi un EP tiers – fût-ce l'ONEMA – prendrait en charge le pilotage et le portage juridique de missions concernant l'activité des agences).

Des effectifs dont la réduction nette serait *a priori* de - 10 ETP dans les agences, mais avec des missions qui vont augmenter en contrepartie de l'atténuation de la réduction d'effectifs initialement prévue (- 56 ETP). Au total, plus de travail avec moins de moyens, même si l'on nous dit qu'on a échappé au pire (discours très classique pour faire avancer les réformes).

Ce chiffrage ne garantit en rien une poursuite de la diminution à moyen et long terme des effectifs, en application du principe de non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux (les 26 postes « accordés » au titre du Grenelle ne le seront qu'une fois, alors que ce principe est applicable chaque année).

Il va falloir que les directeurs d'établissements prennent ENFIN leurs responsabilités en indiquant aux agents et à l'encadrement intermédiaire ce que l'on ne fait plus, ce que l'on doit faire différemment et donner les outils permettant de le faire etc ... il n'est pas question de rechercher une fois encore d'improbables gains de productivité qui, à l'échelle globale des établissements, ont depuis longtemps déjà été utilisés.

Une réflexion quasi-exclusivement orientée par le Ministère vers un objectif : réduire les emplois, alors même que les rapports montrent que les gains sont in fine très limités et que, lorsque des chiffres sont avancés (sur la chaîne comptable ou les redevances, en particulier), ils sont fortement sujets à caution et donc peu crédibles.

Sur les statuts, une extension de celui des agences vers l'ONEMA et d'autres établissements délai annoncé : mi 2009). Une occasion (mais limitée) peut être de rectifier le tir sur certains dysfonctionnement constatés dans les agences. Mais rien de vraiment précis sur la question de la mobilité, même si des pistes sont explorées pour l'instant.

Des propositions qui répondent donc à une commande essentiellement politique (faire apparaître dans le même temps une réduction du nombre d'emplois dans la sphère publique, tout en montrant que des moyens sont accordés au titre du Grenelle : un véritable tour de force médiatique !).

Sur la procédure

Une concertation avec les organisations syndicales qui manifestement ne portera pas sur l'économie des propositions faites mais sur leur mise en musique pour en permettre l'acceptabilité sociale. Il nous est annoncé aucune suppression d'emploi certes, mais à terme des transformations très nettes du contenu de ces emplois, une réduction des effectifs par des non-remplacements de départs.

Les organisations syndicales ne seront donc pas concertées sur le contenu du projet (la réunion du 12 n'étant qu'une information) et ne le seront pas a priori. Il est leur demandé d'accompagner cette réforme par ce qu'il est appelé « dialogue » ou « volet social ».

Seront présentés au CTPM les seuls points qui touchent aux missions et à l'organisation propre aux établissements, mais en aucun cas le projet dans son ensemble. Or il est manifeste que les réflexions sur la mutualisation et la rationalisation n'ont pas pris en compte l'évolution des métiers et des missions à moyen terme des agences et de l'ONEMA et, surtout, n'ont pas traité un sujet essentiel ; les établissements seront-ils en capacité d'assurer leurs missions, et de respecter les objectifs qui sont affichés dans les contrats d'objectifs (rappelons que ces objectifs, outre le fait qu'ils permettent d'évaluer l'activité des établissements en ce qu'ils répondent bien ou pas aux engagements nationaux ou européens servent aussi à évaluer la prime de performance collective des établissements).



SNBA- SNOA- SNPTAS- SNPTRI

Compte-rendu du groupe d'échange du MEEDDAT du 15 janvier 2009

Point d'étape de la réorganisation de l'ingénierie aéroportuaire

Point d'étape de la réorganisation de l'ingénierie aéroportuaire du MEEDDAT

Expérimentation des bases de défense de Creil, Avord et Nancy (cf document préparatoire joint)

Présentation de l'administration:

Ce point (le n°2) a été présenté par Hugues CORBEAU, directeur-adjoint de la DCSID (Direction Centrale des Services d'Infrastructure de la Défense) représentant le Ministère de la Défense (MINDEF) et Alain LASLAZ, directeur du Service National d'Ingénierie Aéroportuaire (SNIA-DGAC) pour le MEEDDAT.

Pour H.CORBEAU, DCSID-Adjoint, le maître mot permettant de caractériser les bases de défense est l'interarmisation déjà entamée notamment par la création de la DCSID (fusion des directions d'infrastructure des trois corps d'armée). Dans le cadre de la RGPP Défense, il y a plusieurs chantiers concernant le domaine de l'infrastructure. Il est prévu 11 bases de défense (BDD) expérimentales dont trois créées sur des bases aériennes (puis 90 BDD à terme) dont l'objectif est de soutenir tous les sites du MINDEF dans un rayon de 30 kilomètres. L'évolution de la fonction infrastructure touchera aussi l'exploitation-maintenance et la maîtrise d'oeuvre qui seront externalisées. Aujourd'hui sur une base aérienne-base de défense, la fonction infrastructure est éclatée entre le commandement de la base de défense, les services locaux d'infrastructure (SLI) relevant du MEEDDAT comportant des agents MEEDDAT et des agents Défense et les escadrons de soutien d'infrastructure et d'énergie (ESIE) comportant des agents Défense civils et militaires. Depuis l'été 2008, des groupes de travail ont été mis en place (composés de la DCSID, de l'Armée de l'Air, du SNIA et de quelques DDE IA militaires) et au consensus général se serait dégagé le souhait de la mise en place d'un service d'infrastructure unique, créée à partir de la fusion des SLI et des ESIE, appelé SLI nouvelle génération (SLI NG). C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place une expérimentation sur les bases d'Avord, de Creil et de Nancy permettant d'alimenter les réflexions sur le dispositif global qui sera arrêté au premier semestre 2009.

Ensuite A.LASLAZ a présenté le service qu'il dirige, le SNIA (service à compétence nationale) issu de la réorganisation des Services Spéciaux des Bases Aériennes (SSBA, services déconcentrés). Le réseau d'ingénierie aéroportuaire (ex-réseau BA) est composé aujourd'hui, du STAC, du SNIA, de DDE IA militaires (pouvant regrouper plusieurs SLI) et de SLBA (services locaux des bases aériennes intervenant dans le domaine civil) de DDE (la tentative de mise en place de DDE IA civiles ayant avorté). Pour 2008, l'ensemble des effectifs a été regroupé dans l'action-miroir du programme LOLF « transport aérien ». Sur les SLI, pour lui, ils comportent une activité se répartissant en activités diverses, et en ingénierie ou en exploitation soit courante soit spécialisée. Sur une BDD, un SLI aurait l'ingénierie de maintenance, tandis que l'ingénierie courante sera en DRSID (Direction Régionale des Services d'Infrastructure Défense) dans la partie EID (établissement Infrastructure Défense, souvent les établissements du génie EG), l'ingénierie spécialisée ou ingénierie aéroportuaire devrait aller au SNIA.

Ensuite la parole a été donnée aux organisations syndicales représentatives du MEEDDAT.

Intervention de la CGT: Sur la méthode, la CGT est intervenue en dénonçant la méthode inacceptable de l'administration sur ce dossier, si elle persiste ce sera le clash d'autant plus que même l'encadrement n'y adhère pas. En effet, dès les annonces de fermetures de bases à la fin juillet, la CGT avait demandé une entrevue au Ministre sur le sujet, sans réponse depuis ces nombreux mois. C'est donc par ce sujet qu'il aurait fallu commencer. Une nouvelle réorganisation du réseau Bases Aériennes a été présentée ce jour en catimini à une réunion de groupe d'échange au milieu d'autres points d'ordre du jour, avec un document préparatoire peu cohérent notamment sur les effectifs. C'est pourquoi la CGT a réclamé la mise en place d'une réunion spécifique avec le Secrétaire Général du Ministère, le DGAC pour le MEEDDAT et pour la Défense, le SGA et le Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air, avec à l'ordre du jour le dispositif spécifique à mettre en place pour les agents du MEEDDAT qui sont sur une base qui ferme, la question des bases de défense et l'avenir des SLI et celle de l'activité civile notamment pour la DGAC.

Sur la réorganisation annoncée, la CGT a évidemment dénoncé la RGPP Défense et la finalité de cette réorganisation. Elle a cité l'exemple d'Avord où le Commandant de base a rencontré le Chef de SLI accompagné du DDEA IA, lui précisant le dispositif. Réponse sans ambiguïté du DDEA IA: le MEEDDAT ne lui a pas donné de consigne et qu'il n'est donc pas en mesure de laisser mettre en place ce dispositif dans l'état actuel des choses. La CGT a interrogé l'administration sur le mode de sélection des agents à répartir en activité courante ou spécialisée sachant que ces activités sont effectués par les mêmes agents. Elle a également réclamé que soit précisé la place projetée de la maîtrise d'oeuvre et de la conduite d'opération qui devraient, selon plusieurs sources, être placés dans les DRISD au sein des EID (établissements du Génie). Dans ces conditions, les missions actuelles des SLI seraient amenés à être découpés en trois parties: l'entretien et la maintenance (courante et spécialisée) avec une assistance au commandement à minima restant dans les SLI NG (seulement 130 agents sur 452 selon le document), la maîtrise d'oeuvre, la conduite d'opération, les aspects domaniaux et la gestion des crédits dans les DRSID et enfin l'ingénierie spécialisée aéroportuaire au SNIA (cependant aucune garantie de plan de charge pour le SNIA n'a été donnée).

Sur l'activité civile et l'avenir des SLBA, la CGT a rappelé son opposition au détricotage des services déconcentrés du Ministère pour aller composer des services à compétence nationale qui préfigurent des agences. De plus, de nombreux bruits de couloir font état d'une reprise partielle des SLBA par le SNIA, ce qui est d'autant plus inadmissible. Les nouvelles missions de gestion du patrimoine DGAC sont encore floues, aucune indication sur les métiers et les emplois nécessaires n'a été donnée.

L'organisation projetée tant pour la Défense que pour le MEEDDAT (y compris DGAC) et ces conditions de mise en oeuvre sont en contradiction totale avec un mode de gestion par les compétences comme le souhaite le ministère et surtout au maintien des savoir-faire.

Sur la position statutaire des agents MEEDDAT envisagée est la mise à disposition sous gestion Défense et la mise à disposition gratuite pour les OPA. Cela pose la question du déroulement et des perspectives de carrières des agents MEEDDAT en poste au MINDEF, pour les OPA, il s'agit là d'une extinction programmée inacceptable. Sur les pratiques de gestion des agents MEEDDAT par le MINDEF, l'exemple de ceux mis à disposition au siège de la DCSID est éloquent, la CGT a réclamé le rapport de l'inspection faite récemment par le MEEDDAT à la DCSID. A noter également, la disparition de plus de la moitié des personnels civils globalement au MINDEF depuis la fin de la conscription.

Pour la CGT, cette réorganisation consiste à l'organisation d'un plan social dont la Défense est le spécialiste au sein de l'Etat (exemple du GIAT, Arsenaux), puisqu'en parallèle la RGPP Défense annonce une externalisation globale de l'entretien et de la maintenance, et une forte diminution de la maîtrise d'oeuvre (-60%), d'ici à 2014.

FO est intervenue en forte convergence avec la CGT, renchérissant sur la demande de mise en place d'une réunion spécifique à la mi-février et en indiquant que toutes les conditions étaient réunies pour un clash comme sur l'ITT, insistant sur le flou régnant autour des effectifs, demandant une macro-répartition claire et le devenir de la localisation physique des agents des

SLI dans le cadre de cette réorganisation. FO a également dénoncé le problème de calendrier autour de l'expérimentation puisque le dispositif global serait arrêté avant d'en faire un bilan et réclamé un cadrage national garantissant notamment que la définition du dispositif global ne puisse se faire qu'après un bilan de l'expérimentation et donnant des instructions claires aux services.

La CFDT est intervenue également en forte convergence avec la CGT, renchérissant sur le besoin d'une réunion spécifique et la contradiction sur la gestion par les compétences, la réorganisation projetée tendant à les faire disparaître à courte échéance. Elle a étayé la démonstration de la CGT sur le transfert de la MOe et de la conduite d'opération vers les EID, en citant l'exemple de la base aérienne d'Orange où un représentant d'un établissement du Génie s'est vanté auprès des agents du SLI de ce transfert.

L'UNSA, sans argumentation aucune, a juste déclaré être d'accord avec tout ce qui s'est dit.

Pour seules réponses aux nombreuses interventions convergentes de la CGT, de la CFDT et de FO, l'administration a répondu:

- M.RUYSHCAERT, DRH a dit qu'une réunion spécifique serait bien organisée à la mi-février.
- M.LASLAZ, Directeur du SNIA, a indiqué que l'annonce de la fermeture de la Base Aérienne de Francazal, première de la liste, avait entraîné une forte mobilisation en Haute-Garonne pour redéployer les effectifs (pour cela il aura fallu que la CGT de la DDE 31 se fâche très fort) citant l'exemple d'un OPA qui irait aux voies navigables après avoir suivi une formation requalifiante. Il a reconnu que pour celle de Colmar le redéploiement serait plus complexe en l'absence de service du MEEDDAT à proximité, globalement pour chacune des fermetures de bases, il faudra une analyse plus fine en amont même si les échéances sont plus longues que pour Francazal.

Sur la répartition des effectifs des SLI, le chiffre de 130 est une première approche, de plus il s'agit de laisser le choix aux agents de rester au SLI ou non.

- M.CORBEAU, DCSID-Adjoint a précisé qu'ils souhaitent la fusion des SLI et des ESIE, pour autant l'objectif n'est pas que les agents soient évincés, selon lui, chacun doit retrouver une place même si au niveau du SLI l'on doit être amené à faire une distinction entre les agents. Il a reconnu qu'il y aurait des difficultés avec les agents qui travaillent en régie. Il a répété en boucle que la Défense ne souhaite écarter personne. Pour les agents MEEDDAT amenés à être transférés, le MINDEF a sa politique des ressources humaines et ils auront le droit à un déroulement de carrière. Sur les EID, il a voulu convaincre que ce n'était plus à l'ordre du jour (pourtant de nombreux documents attestent de ce transfert de la MOe et des missions de maîtrise d'ouvrage des SLI vers les EID).

En bref, avec la Défense, agents du MEEDDAT venez, ayez confiance!

**Agents des services bases aériennes, civiles ou militaires,
voici de nouvelles raisons pour s'engager résolument dans l'action,**

**La réorganisation annoncée est un véritable plan social déguisé.
Chaque agent peut être potentiellement touché !**

**C'est pourquoi soyons,
TOUS UNI(E)S, le 29 JANVIER 2009
par la grève et la participation massive aux manifestations!**

**CONTRE la RGPP et la casse du réseau des services bases aériennes
POUR de vraies garanties d'avenir pour TOU(TE)S**

**Ne laissons pas nos services se vider:
de leurs missions, de leurs personnels, et de leurs savoir-faire.**



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

CCAS DU 20 JANVIER 2009

DECLARATION CGT

Aujourd'hui, le CCAS se réunit pour mettre en place les commissions spécialisées afin de mettre en œuvre l'action sociale au MEEDDAT pour les trois ans à venir.

Dans les services, le renouvellement des CLAS est en cours. La CGT tient à vous signaler qu'un certain nombre de difficultés seraient liées à une mauvaise interprétation de l'instruction du 11 décembre 2008. La diffusion de cette instruction après la réorganisation de certains services engendre des incompréhensions pour le renouvellement des CLAS. L'annexe jointe à cette instruction pour le calcul de la représentativité pose problème dans les services de moins de 400 agents. Pour la CGT, il n'y a qu'un seul mode de calcul légal, celui utilisé pour toutes les élections professionnelles dans la fonction publique : le calcul des sièges à attribuer à partir du quotient électoral.

La sécurisation des CLAS passe par la diffusion et le respect de l'arrêté du 22 décembre 2008 et son application traduite dans la circulaire du 26 juin 2000 particulièrement pour les décharges d'activité du président de CLAS.

Pour l'élection des présidents de CLAS, la CGT souhaite que l'administration observe une neutralité lorsqu'il y a plusieurs candidatures.

En ce qui concerne l'aspect financier, le budget d'action sociale doit être en adéquation avec les ambitions affichées par le MEEDDAT. Les crédits affectés à l'action sociale, nettement insuffisants aujourd'hui doivent être tirés très rapidement à un niveau supérieur permettant ainsi un traitement égalitaire de tous les agents composant le MEEDDAT, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La CGT souhaite que les déclarations d'intention de M. RUYSSCHAERT lors du CCAS du 4 novembre 2008 ne restent pas des vœux pieux et considère celles-ci comme un encouragement à continuer et développer l'action sociale tant au niveau central que local.
Nous espérons que ce message sera relayé aussi fort auprès des chefs de service.

La circulaire du Premier Ministre du 31 décembre 2008 nous inquiète et nous souhaitons connaître la position du Directeur des Ressources Humaines sur le devenir de l'action sociale au niveau local.

Dans un contexte social très dégradé, crise économique et financière, suppression massive d'emplois, blocage des salaires, RGPP, casse des services publics, chute récurrente du pouvoir d'achat... **la CGT ainsi que tous les autres Organisations syndicales appellent à une journée de grève le 29 janvier 2009.**



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

29 JANVIER : TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

Il y avait bien longtemps qu'un tel contexte n'avait existé : les 8 principales organisations syndicales de notre pays appelant à l'action, par la grève et les manifestations. La donne est d'autant plus significative que les mêmes se sont mises d'accord sur des objectifs revendicatifs communs touchant aux grands enjeux transversaux.

La dynamique ainsi créée est d'ailleurs telle que, depuis, de nombreuses autres

organisations et associations ont investi la journée de mobilisation du 29 janvier.

L'UGFF – CGT se réjouit de cette donne nouvelle. Elle s'y inscrit d'autant plus que, face à la politique destructive et cohérente de Nicolas SARKOZY et consorts, elle militait de longue date pour la convergence des luttes.

Pour la Fonction publique, il y a urgence à arrêter la politique régressive des libéraux et obtenir de véritables avancées, pour les citoyens et les agents.

En particulier, l'UGFF – CGT se prononce pour :

- ⇒ Une forte augmentation de la valeur du point permettant le rattrapage des pertes intervenues depuis des années et la mise en place de mécanismes d'indexation.
- ⇒ Une reconstruction de la grille indiciaire, de son début à son sommet, reconnaissant mieux les qualifications, offrant à tous une amplitude de 1 à 2 pour une carrière complète, améliorant les déroulements et les promotions.
- ⇒ Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois prévues au budget 2009, des créations urgentes partout où le besoin est avéré, un plan massif de titularisation.
- ⇒ Des réformes basées sur l'intérêt général et le progrès pour toute la population, ce qui s'oppose à la RGPP et son train de fusions-démantèlements, fermeture de services, délocalisations infondées et autoritaires, partenariats public-privé au bénéfice du secteur concurrentiel, etc.
- ⇒ Une rénovation du Statut général des fonctionnaires de l'Etat, territoriaux et hospitaliers, replaçant les droits et devoirs des personnels au cœur des garanties pour les citoyens. Toutes évolutions contraires au projet de loi dit « *de mobilité et de parcours professionnels* » dont il faut obtenir le retrait.

Pour ces raisons – et bien d'autres – la journée du 29 janvier se doit d'être massive.

Chacune, chacun doit y participer, tant par la grève que par les manifestations.

L'UGFF tient à l'affirmer à nouveau : cette mobilisation essentielle et incontournable n'est pas une fin en soi.

Sa réussite conditionnera pour beaucoup les suites indispensables que l'UGFF entend bien contribuer à construire tant au plan interprofessionnel que Fonction publique.

Montreuil, le 26 janvier 2009



**J'ai envie de participer
à la journée
du 29 janvier 2009,
mais je ne sais
comment faire ?**

J'appelle le :

01 48 18 82 20

(en semaine, de 9 h à 17 h)

ou je consulte le site de

www.cgt.fr





Salariés du MEEDDAT
engagez vous résolument dans l'action

avec la CGT



le 29 janvier
faites grève
et participez aux manifestations